



**SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL
DES CÔTES D'ARMOR**

Séance du Comité Syndical
Séance du 05 décembre 2022

-
Adoption de la nomenclature M57 pour le budget du Syndicat Mixte
--

Le Comité syndical du Logement Social des Côtes d'armor s'est réuni le 5 décembre 2022 sous la Présidence de Gaëlle ROUTIER.

Présentes : Véronique CADUDAL, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Le Comité Syndical,

VU l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor en date du 25 mars 2021 ;

VU l'installation du Comité syndical ;

VU la Convention de mise à disposition de moyens entre le Département des Côtes d'Armor et le Syndicat Mixte Ouvert, adoptée par le Comité syndical du 04 octobre 2021 ;

VU l'initialisation dans Hélios en décembre 2021 du budget du Syndicat mixte ouvert de logement social des Côtes d'Armor (collectivité 02400) selon la nomenclature comptable M14 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'adoption de la nomenclature M57 pour le budget du Syndicat Mixte, à compter du 1^{er} janvier 2023, en remplacement de la nomenclature M14, actuellement en vigueur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert de
Logement Social des Côtes d'Armor

Gaëlle ROUTIER